

Déclaration du parti CNDD-FDD par rapport à la récente résolution du Parlement Européen sur le Burundi

Le Parti CNDD-FDD a appris avec consternation la récente Résolution 2014/2833(RSP) du Parlement européen contenant de graves accusations à l'endroit des institutions de la République du Burundi et du parti au pouvoir, le CNDD-FDD, particulièrement par rapport à l'emprisonnement de Mr. Pierre Claver Mbonimpa et à la situation politico-sécuritaire dans le pays. Suite à ces accusations manifestement biaisées et injustes, le parti CNDD-FDD déclare à la communauté tant nationale qu'internationale ce qui suit :

1. Le parti CNDD-FDD apprécie positivement l'intérêt que la communauté internationale et plus particulièrement l'Union Européenne porte sur le Burundi par rapport à la contribution des voisins et des amis du Burundi dans le processus de paix qui a permis au Burundi de recouvrer la paix et la stabilité ainsi que les efforts déployés par celle-ci dans la reconstruction de notre pays et lui exprime sa profonde gratitude.

2. Néanmoins, le parti CNDD-FDD rejette les accusations injustes et dangereusement biaisées contenues dans ladite résolution, qui est visiblement le résultat d'une campagne vicieuse de diabolisation du pouvoir, de la manipulation de l'opinion et qui s'inscrit dans la droite ligne de l'entreprise destructive d'une clique de Burundais qui n'ont jamais accepté leur défaite aux élections de 2010 visant à déstabiliser le Burundi.

3. Le Parti CNDD-FDD considère que certaines affirmations et accusations graves contenues dans ladite déclaration relèvent de la pure manipulation et ne reflètent malheureusement aucune réalité sur terrain. Le parti CNDD-FDD regrette qu'il n'ait jamais été contacté par le parlement européen à propos des accusations portées à son encontre.

4. Par ailleurs, relativement à l'Accord de Cotonou, en son article 2 relatif aux principes fondamentaux qui guident entre les parties à l'Accord le parti CNDD-FDD juge le retrait du Burundi à l'Accord un souhait précipité, une mesure de dernier recours.

5. Le parti CNDD-FDD estime que l'option du parlement européen de lancer des consultations avec le Burundi en vue de son retrait éventuel de l'accord de Cotonou est contraire au contenu dudit accord puisque l'article 96 alinéa 1, point c, il est stipulé que le choix des mesures doit porter en priorité sur les mesures qui perturbent le moins l'application de l'accord. En plus, le Burundi n'a pas exprimé l'intention de dénoncer l'accord (art. 99) et n'a aucun intérêt de le faire d'où l'Union Européenne a travers son parlement violé l'un des principes fondamentaux de l'accord de Cotonou.

Du dossier Pierre Claver Mbonimpa et des militants du Parti MSD

6. Le Parti CNDD-FDD réaffirme son attachement aux principes relatifs aux droits de l'homme, aux libertés publiques et aux droits civils et politiques de tous les citoyens y compris Monsieur Pierre Claver Mbonimpa, conformément aux lois de la République du Burundi et aux instruments internationaux y relatifs. Néanmoins, le Parti CNDD-FDD s'insurge contre toute tentative de certains Burundais de s'élever au-dessus de la loi en se faisant prévaloir du statut de défenseurs des droits humains ou d'opposants politiques.

7. Le Parti CNDD-FDD est convaincu du principe de séparation des trois pouvoirs et encourage les institutions judiciaires qui se chargent du dossier concernant Monsieur Pierre Claver Mbonimpa de résister à toute sorte de manipulation, d'intimidation et d'influence tant interne qu'externe et de lui garantir un procès juste et équitable conformément aux lois de la République du Burundi. Ceci vaut également pour les militants du parti MSD arrêtés à la suite du mouvement insurrectionnel du 8 Mars 2014. Par ailleurs, le parti CNDD-FDD regrette la partialité manifeste du Parlement Européen quand il qualifie ce mouvement insurrectionnel de manifestation pacifique. Ceci dévoile encore une fois que la respectueuse institution du parlement Européen a été manipulée.

8. Le parti CNDD-FDD affirme sans ambages que le Burundi est aujourd'hui l'un des pays d'Afrique et du monde où l'exercice du droit à la liberté d'expression et des libertés publiques et de l'activité politique est la mieux garanti et regrette qu'au lieu de s'en servir pour construire, certains burundais profitent plutôt de ces opportunités pour détruire.

9. Concernant les élections de 2015 et la Ligue des Jeunes Imbonerakure

10. Le parti CNDD-FDD rappelle que le Burundi ne fait pas ses premiers pas en matière d'organisations des élections et réitère sa détermination à contribuer à la réussite des élections de 2015.

11. Le parti CNDD-FDD profite de cette occasion pour rappeler à la communauté nationale et internationale et en particulier le Parlement Européen que certains opposants Burundais qui parcourent le monde pour propager les mensonges sont les premiers responsables de la stagnation de leur carrière politique suite à toute une série d'erreurs et de maladresses politiques dont ils sont responsables. L'exemple typique est leur décision maladroite et antidémocratique de se retirer des élections de 2010 qui étaient pourtant jugées "les plus crédibles et démocratiques que le Burundi ait connues", selon les observateurs nationaux et internationaux, y compris l'Union Européenne et les Nations Unies.

12. Le parti CNDD-FDD rappelle que malgré tout ce crédit accordé par la communauté internationale, les perdants avaient plutôt tout fait pour saboter le processus électoral par des actes terroristes qui ont fait des dizaines de victimes, alors que tout observateur y compris la mission d'observation de la Commission de l'Union Européenne- UE-MOE, ayant osé se prononcer en faveur du verdict des urnes était taxé par l'opposition de complaisant d' "avoir collaboré avec le CNDD-FDD pour truquer les élections en échange des avantages lucratifs

de la part du pouvoir”.

13. Le parti CNDD-FDD est conscient que certains acteurs politiques Burundais veulent saboter le processus en cours et fait un clin d'œil aux observateurs tant nationaux et internationaux, les amis du Burundi et particulièrement au Parlement Européen à rester vigilants face aux informations souvent erronées que distillent certains Burundais, et de répondre à l'appel lancé par Son Excellence le Président de la République consistant à appuyer et à suivre de près et à temps le processus électoral déjà entamé.

14. Le Parti CNDD-FDD est l'artisan de premier plan du retour à la paix et de la réconciliation au Burundi. Le parti CNDD-FDD est actuellement la formation politique la plus inclusive en termes de représentation ethnique, régionale et religieuse, une première dans l'Histoire du Burundi. Par conséquent, le parti CNDD-FDD ne peut en aucun cas permettre à ces militants, spécialement les jeunes Imbonerakure de remettre en cause cette paix difficilement acquise après une décennie de calvaire.

15. Le parti CNDD-FDD est en mesure d'affirmer que le gros des accusations portées contre les Imbonerakure par ses détracteurs relève de purs mensonges et de grossiers montages, surtout qu'ils n'osent jamais rapporter les nombreux actes de provocation et les déclarations incendiaires dont sont responsables certains membres des partis de l'opposition ou encore certains activistes de la société civile.

16. Le parti CNDD-FDD rappelle que la ligue des jeunes Imbonerakure est soumise aux mêmes règlements que tous les autres militants du parti et sont individuellement responsables des actes qui vont à l'encontre de la loi comme tout citoyen. Le parti CNDD-FDD considère donc que la diabolisation du parti et de sa ligue des jeunes constitue tout simplement un cheval de bataille pour des politiciens et des activistes en mal d'arguments devant la population et de présence sur le terrain.

17. Le parti CNDD-FDD condamne par conséquent la pratique dangereuse de stigmatisation et de globalisation d'un groupe social, une pratique qui a occasionné des tragédies au cours de l'Histoire du pays. Sa reprise par l'institution aussi respectable que le Parlement Européen risque de catalyser l'extrémisme que veut imposer certains activistes et certains politiciens à la société burundaise.

18. à la société burundaise.

18. Le parti CNDD-FDD reconnaît que le Burundi fait toujours face à d'énormes défis en matière de développement socioéconomique, de maîtrise des principes démocratiques mise en place. Toutefois, il rappelle que l'essentiel de ces défis découlent plus du cours de l'histoire du Burundi que de la gouvernance ou de l'état de la démocratie au Burundi. Le Parti CNDD-FDD s'insurge également contre la présentation négativiste de la situation de notre pays, qui a déjà enregistré des progrès considérables en matière de reconstruction nationale, du développement et de la gouvernance démocratique. A titre d'illustration, depuis seulement 8 ans, la population s'est construit plus de 5000 écoles, soit plus du quintuple du nombre d'écoles construites pendant les 40 ans qui ont suivi l'indépendance.

19. Le parti CNDD-FDD est témoin des efforts fournis par le gouvernement à titre d'exemple depuis quelques années seulement, le Burundi est classé parmi les pays les plus performants en matière d'amélioration du climat des affaires. Nous tenons d'ailleurs à signaler que les actes subversifs, les déclarations incendiaires et les rapports mensongers, propagés par les opposants burundais et certains acteurs internationaux qui consistent à toujours donner une image sombre du Burundi pour des raisons politiciennes, constituent un obstacle aux efforts de relèvement économique et social du pays.

20. Le Parti CNDD-FDD rejette l'affirmation contenue dans la résolution du parlement européen selon laquelle le Burundi fait face à « la plus grave crise ». Ce pessimisme absurde est alimenté par des politiciens et des activistes en mal de vision qui veulent le partage du pouvoir par tous les moyens y compris les plus déloyaux à savoir par la propagation des mensonges et des rumeurs et par la manipulation de l'opinion nationale et internationale.

21. Le parti CNDD-FDD regrette les injonctions données par le Parlement Européen et dont le sens n'est autre que de pousser le gouvernement du Burundi à s'ingérer dans les affaires de la justice burundaise indépendante. De même le parti CNDD-FDD dénonce les menaces proférées à l'endroit des institutions de la République du Burundi et trouvent que cet acte risque d'encourager l'entreprise de certains burundais visant la déstabilisation du Burundi avec la complicité de certains acteurs internationaux.

22. Le parti CNDD-FDD encourage le gouvernement et les institutions du pays à continuer à décourager les discours malveillants et tout comportement pouvant créer le désordre dans le pays ou pouvant conduire à la déstabilisation du pays, à redoubler d'efforts pour barrer la route au développement du terrorisme dans notre pays, un fléau que le Burundi comme le monde entier est engagé à combattre, en témoigne la présence salutaire des troupes burundaises dans différents pays.

23. Le parti CNDD-FDD demande la communauté internationale à ne pas prêter oreille attentive et exploiter les dires des lobbyistes burundais ou des étrangers qui leur présentent la situation du Burundi selon leurs appétits et leurs intentions qui ne sont toujours pas constructives, et de chercher la vérité auprès de la population.

24. Le Parti CNDD-FDD appelle la population burundaise particulièrement les Bagumyabanga à rester sereins, et continuer à vaquer à leurs activités tout en participant librement à toutes les étapes du processus électoral. Elle encourage également cette même population à résister à toute manipulation et à toute tentative pouvant remettre en cause la sécurité, capital précieux pour le développement du pays.